

L'agriculture

diminue depuis quatre ans. Nous n'y pouvons pas grand-chose, parce que si nous voulons vendre nos céréales à l'étranger, nous devons être concurrentiels. Cependant, notre gouvernement a imposé des taxes exorbitantes au producteur. Cette année, il a augmenté le tarif-marchandises. Ma proposition vise au moins à atténuer en partie ces répercussions. J'exhorte le gouvernement à l'envisager sérieusement, parce qu'il importe que les agriculteurs canadiens reprennent confiance en l'avenir.

Je pourrais continuer à citer toutes sortes de chiffres sur le revenu net, monsieur le Président. Comme l'a signalé Statistique Canada, les agriculteurs gagnent environ la moitié de ce qu'ils gagnaient en 1975. Il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir. D'autres pays aident davantage leurs producteurs que nous. Le prix du carburant dans les autres pays est beaucoup plus faible. Aux États-Unis, le carburant coûte de 20 à 25 p. 100 moins cher que ce que doivent payer les agriculteurs canadiens. La subvention moyenne versée sur 10 ans aux producteurs de blé a été de \$6.35 la tonne métrique au Canada, contre \$11.41 aux États-Unis et \$19.96 pour la CEE. Quant aux producteurs d'orge—l'aide offerte au Canada consistait essentiellement en un tarif-marchandises très bas, mais le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'existe plus—les producteurs canadiens ont été subventionnés à raison de \$6.32 la tonne, contre \$7.57 pour les producteurs américains et \$32.80 pour ceux de la CEE. Cela vous donne une idée de ce que nos concurrents commerciaux font pour leurs producteurs. Nous exhortons le gouvernement à en tenir compte et à prendre des mesures pour veiller à permettre à nos producteurs d'être véritablement compétitifs. L'agriculture est un secteur important de notre économie et elle continuera de l'être dans un avenir prévisible.

J'ai lu dans le *Globe and Mail* que l'an dernier seulement, monsieur le Président, le programme agricole des États-Unis a coûté près de 28 milliards de dollars au Trésor fédéral. Ce pays subventionne ses agriculteurs, mais le Canada ne suit pas l'exemple des autres pays. Lorsqu'on réfléchit à l'importance de l'agriculture, on se rend compte qu'elle représente près de 40 p. 100 de notre économie. Tandis que près de 5 p. 100 de la population participe directement à la production alimentaire, le système agro-alimentaire emploie près de 18 p. 100 des Canadiens. Monsieur le Président, il y a donc lieu que le gouvernement examine la motion très attentivement pour bien des raisons. Selon moi, il s'agit d'une proposition raisonnable qui pourrait donner du courage, de l'espoir et de l'optimisme, et peut-être même de la confiance, aux agriculteurs.

Après avoir discuté l'affaire avec le secrétaire parlementaire, j'ai l'impression que les gens d'en face trouvent que cette mesure mérite examen. Cette motion nous offre, à mon avis, une excellente occasion de passer en revue la question du coût des facteurs de production agricoles et des difficultés qu'éprouvent les agriculteurs.

Si l'on y consent, monsieur le Président, je suis prêt à modifier ma motion de façon à y inclure:

«Que le sujet soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour qu'il l'étudie.»

Mon collègue, le député de Capilano (M. Huntington), va appuyer la motion et, si elle est approuvée par la Chambre, je suis prêt à vous soumettre mon amendement.

Le président suppléant (M. Herbert): Je voudrais obtenir le texte de la motion, si la chose est possible, mais j'ai d'abord une observation à formuler. Au premier abord, étant donné la motion initiale, l'amendement formulé par le député, ne me paraît pas acceptable. La motion dit ceci: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité—dans ces conditions, je crois qu'il incombe à la Chambre de trancher la question. Je ne crois pas que, dans ce cas-ci, il soit possible de renvoyer la question à un comité, comme le propose le député. C'est là mon avis, et peut-être le député voudrait-il dire quelques mots avant que je me prononce.

M. Fisher: Monsieur le Président, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux de modifier la motion en y ajoutant: «... de l'avis de la Chambre, le comité des finances, du commerce et des questions économiques devrait envisager l'opportunité...». Cela ne réglerait-il pas le problème dont vous avez parlé?

• (1620)

Le président suppléant (M. Herbert): La présidence se demande si la question de recevabilité doit être tranchée par le gouvernement. Il semble qu'on veuille la confier maintenant non pas au gouvernement mais à un comité. Voilà le problème que pose cet amendement.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je serais ravi, naturellement, si la question était au moins renvoyée au comité permanent. Je sais que la Chambre peut faire des merveilles grâce au consentement unanime. Si le libellé de l'amendement que propose le secrétaire parlementaire vise à renvoyer la mesure au comité permanent, je serai le premier à l'appuyer et à donner ouvertement mon accord. C'est une affaire qui mérite d'être étudiée. Ayant déjà tâté du maquignonnage il y a longtemps, pour ma part, un tiens vaut mieux que deux tu auras. De toute évidence nous n'aboutirons à rien avec le libellé actuel de la motion. Je répète donc que j'appuie l'amendement proposé par le secrétaire parlementaire.

Le président suppléant (M. Herbert): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre en vue de retirer la motion actuellement à l'étude?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Herbert): La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité d'y substituer la motion présentée par le député de Végréville (M. Mazankowski)?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Herbert): La motion à l'étude est celle qu'a proposée le député de Végréville.